
**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal
lors de la séance du 29 septembre 2026**

Le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'100'000 F, destiné aux études ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative populaire communale intitulée « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés » - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 445'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées situés au chemin des Rayes, dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 230'000 F, destiné au réaménagement, à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes du chemin de Mancy, dp8385, dp8394, dp8397 et dp8407, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (22 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 77'000 F, destiné à l'acquisition de la nouvelle parcelle N° 10207 de 796 m² (issue d'une division de la parcelle N° 5705) de la commune de Collonge-Bellerive, sise chemin de la Tire, propriété de Madame Christine Pilet - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (22 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-18 relative à la modification de la servitude de passage public à pied au profit de la commune sur la parcelle N° 6062 de la commune de Collonge-Bellerive, située entre le n°1 du chemin du Vieux-Vésenaz et la route de Thonon, propriété d'un ensemble de copropriétaires - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-19 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 d'un montant total de 902'000 F, destiné à divers travaux d'entretien, diverses prestations de services, divers achats de fournitures, d'équipements ou de mobiliers, à de fournitures d'énergies, à des amortissements ordinaires, aux charges de perception et de dépréciation des revenus fiscaux - *proposée par le Conseil administratif*

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 16 novembre 2026.

Le Conseil municipal a accepté la résolution suivante :

- Par 20 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la résolution R26-10 relative au projet de modification des limites de zones « Les Tattes-Sud », situé à l'Est du carrefour de la route de Thonon et du chemin des Tattes à Vézenaz, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive sur les parcelles n^{os} 4003, 6176, 6246, 6418, 6419 et 9745 (création d'une zone de développement 4B) - *proposée par le Conseil administratif*

Lors de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2026, les prestations de serment suivantes ont été effectuées :

- M. Renato BORTOLOTTI (vert'libéraux) a prêté serment en tant que membre titulaire du Conseil municipal.
- M. Christophe ISELIN (vert'libéraux) a prêté serment en tant que membre suppléant du Conseil municipal.

Collonge, le 7 octobre 2026

Les textes des délibérations et des résolutions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.